***Chapitre 14 : la politique économique en économie ouverte (1) : la stratégie de change***

I) La définition de la stratégie de change.

L’utilisation conjoncturelle de la politique de change : les politiques de dévaluation/dépréciation compétitive.

* L’effet d’une dévaluation/dépréciation du taux de change sur le solde courant : la courbe en J.
* La condition de réussite des stratégies de dévaluation/dépréciation compétitive.
* Les coûts structurels des stratégies de dévaluation/dépréciation compétitive.

L’utilisation structurelle de la politique de change.

II) La mise en œuvre de la politique de change

L’ajustement des taux d’intérêt directeurs.

Les interventions de change.

* Les mécanismes d’intervention sur le marché des changes.
* Intervention sur le marché des changes et politiques monétaire.
* Les conditions d’efficacité des interventions de change.

III) Le choix d’un régime de change

Inventaire des régimes de change.

* Les ancrages fixes.
* Le flottement des taux de change.

La sélection du régime de change approprié.

* Le rôle de la hiérarchie des objectifs assignés à la politique de change.
* L’importance clef de l’adéquation du régime de change à la situation de l’économie.

***Chapitre 15 : la politique économique en économie ouverte (2) : les politiques économiques en Union Economique et Monétaire (UEM).***

I) Les justifications d’une union monétaire.

L’UEM prolonge l’intégration des économies.

La théorie des zones monétaires optimales de Mundell.

* Les gains d’une union monétaire
* L’ajustement d’une union monétaire aux chocs.

L’approfondissement des critères d’optimalité.

* Le coût de renonciation à l’instrument du taux de change.
* Les facteurs de prévalence des risques de chocs symétriques.
* Les mécanismes d’absorption des chocs asymétriques résiduels.
* L’interaction entre l’union monétaire et l’intégration économique.

II) Les politiques économiques en UEM.

Le pilotage du policy mix.

* La détermination de la politique monétaire.
* Le rôle de la politique budgétaire et fiscale.

Le rôle des politiques structurelles

* Le renforcement de l’intégration de la zone.
* L’absorption des chocs asymétriques résiduels.
* Le cas de la politique fiscale.

Conclusion générale.